

Accès aux soins en Vendée : adoptez les bons réflexes !



en semaine, en journée
et le samedi matin

Je contacte mon **médecin
traitant** (ou cabinet
médical habituel), ou un
autre **cabinet de proximité**



24 heures/24 - 7 jours /7
tous les jours de l'année

J'ai un problème médical aigu et

- je suis en vacances en Vendée
- je n'ai pas de médecin traitant
- mon médecin traitant n'est pas disponible

**Je ne me déplace pas aux urgences,
j'appelle le**

116 117*

Un médecin régulateur
évalue ma situation

en cas d'urgence vitale
seulement, j'appelle le

15*

* **114** pour les personnes sourdes ou malentendantes



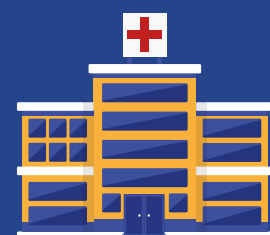
Je reçois
des conseils
médicaux
par
téléphone



Si nécessaire,
je suis orienté
vers le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois la
visite d'un
médecin
de garde



Je suis pris
en charge
à l'hôpital